

Les emplois à temps partiel

Un bulletin d'informations pour les employés à temps partiel et de session des collèges communautaires de l'Ontario et de leurs amis

Appel aux délégués : l'OPSECAAT fixe la date du 14 juin pour la réunion « historique »

Le comité exécutif de l'organisation provinciale des travailleurs à temps partiel et de session des collèges de l'Ontario (OPSECAAT) invite les travailleurs à temps partiel et de session à faire la demande d'assister à l'assemblée générale annuelle de l'organisation à titre de délégués.

La réunion, prévue pour le 14 juin à Toronto, sera une réunion « historique », a déclaré Roger Couvrette, président de l'OPSECAAT.

« Selon la promesse du gouvernement, nous nous attendons à ce que la nouvelle loi pour reconnaître notre droit d'adhérer à un syndicat et de participer à la négociation collective soit adoptée au moment de la réunion, » a dit Couvrette.

« Cette loi changera notre vie professionnelle et notre milieu de travail de façon irrévocable.

« Ce sera une réunion passionnante, et nous cherchons des gens intelligents et engagés pour la rendre encore plus passionnante.

Au cours de la réunion, les délégués discuteront de la loi et feront un plan relatif au vote d'accréditation qui sera sans doute exigé avant que la négociation collective puisse avoir lieu, Couvrette a ajouté. Aussi au programme le

plan d'intégration des travailleurs à temps partiel et de session dans le SEFPO, a précisé Couvrette.

« Nous devons parler des structures de la section locale, de la façon dont les travailleurs à temps partiel collaborent ensemble d'un bout à l'autre de la province, de la façon dont les équipes de négociation sont formées, etc., » a-t-il dit. « Quand la nouvelle loi est adoptée, nous voulons être prêts pour en bénéficier tout de suite. »

Les travailleurs à temps partiel et de session qui veulent assister à l'assemblée générale annuelle doivent remplir le formulaire qui figure à la page suivante et le télécopier au bureau principal du SEFPO ou le remplir en ligne au <http://www.sefpo.org/colleges/parttime/delegatcredentialf.htm>.



Les travailleurs à temps partiel des collèges avec John Milloy, ministre des collèges (en costume noir), l'homme qui a promis de modifier la loi pour reconnaître leur droit à la négociation collective.

Les dépenses occasionnées pour les repas, les déplacements et l'hébergement seront remboursées aux travailleurs qui habitent en dehors de la région du Grand Toronto selon la politique du SEFPO. Un membre du personnel de soutien à temps partiel et un membre du personnel scolaire à temps partiel de chaque collège (ayant signé les cartes de membre du SEFPO) ont droit à assister à l'assemblée générale annuelle.

Demande d'un titre de délégué

à l'assemblée générale annuelle de l'OPSECAAT
14 juin 2008 – Centre des membres du SEFPO, 31, rue Wellesley est, Toronto

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Courriel au domicile : _____

Téléphone au domicile : _____ Cellulaire : _____

Collège : _____ Campus : _____

Personnel de soutien à temps partiel Personnel scolaire à temps partiel

Personnel scolaire de session (période limitée)

**Veillez télécopier ce formulaire dûment rempli
au (416) 448-7453 ou**

faire la demande en ligne

au <http://www.sefpo.org/colleges/parttime/delegatecredentialf.htm>

Pour consulter tous les détails sur la campagne du SEFPO visant à obtenir les droits syndicaux pour les travailleurs à temps partiel et de session dans les collèges communautaires de l'Ontario, il suffit de passer au site Web ou d'appeler la ligne directe : www.collegeworkers.org ou 1-866-811-7274

Distribution autorisée par Roger Couvrette, président de l' Organisation des employés à temps partiel et de session des collèges d'arts appliqués et de technologie (OPSECAAT), et par Warren (Smokey) Thomas, président du Syndicat de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO).